

Thématique 6 : séquestration et captation carbone

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
Levier 6.1 : Augmenter la capacité des puits de carbone naturels (forêt, prairie, etc.)			
1 6.1.1 : Avoir une gestion équilibrée de la forêt entre prélèvement, plantation et maintien de la forêt nécessaire à la captation du carbone	Acteurs publics, dont Métropole et communes, et acteurs privés	Grenoble-Alpes Métropole entend réaffirmer son intervention en faveur d'une gestion équilibrée de la forêt, entre prélèvement et maintien nécessaire à la captation du carbone, dans le cadre de la délibération-cadre de la politique forestière métropolitaine en cours d'actualisation et qui sera portée au vote du conseil métropolitain d'ici fin 2023.	En cours à renforcer
1 6.1.2 diversifier les essences d'arbres (favoriser celles susceptibles de mieux résister à la sécheresse et aux risques croissants d'incendie)	Acteurs publics, dont Métropole et communes, et acteurs privés	Au regard de sa compétence de valorisation des espaces forestiers, la Métropole s'engage également à lutter contre les effets du changement climatique (dépérissements dus aux sécheresses, parasites...), via la diversification d'essences d'arbres, la mise en œuvre d'itinéraires sylvicoles (stratégies de gestion à moyen/long terme) adaptés, et la participation à des projets de recherche appliquée visant à optimiser la connaissance sur les effets du changement climatique en forêt et à orienter les options d'adaptation de la gestion sylvicole et des filières bois. La Métropole s'engage à traiter ces enjeux sur son foncier forestier ainsi qu'à les transposer au patrimoine arboré urbain dans le cadre du Plan Canopée, en lien étroit avec les communes.	En cours bien dimensionné
Levier 6.2 : Limiter l'artificialisation des sols			

1	<p>6.2.1 Végétaliser les espaces publics piétons, les places, les squares, les voies de tram (même si elles le sont déjà partiellement) et les cours de récréation des établissements scolaires.</p> <p>Végétaliser les villes le plus possible</p>	Métropole, SMMAG et communes	<p>La Métropole, en lien étroit avec les communes intervient en la matière via le PLUI selon deux orientations principales : végétalisation et maîtrise de l'étalement urbain. Sur les espaces publics métropolitains, la Métropole s'investit par le plan Canopée dont les objectifs sont « arborer », « végétaliser » et « désimperméabiliser ». Ce Plan cartographie les îlots de chaleur et les zones faibles en végétation afin de prioriser les nouvelles plantations, de sensibiliser les municipalités et d'obtenir leur accord pour des plantations réalisées par la Métropole sur les espaces publics communaux.</p> <p>Le changement climatique est pris en compte et des recherches sont menées afin d'apprécier les essences arborées à introduire en regard des évolutions climatiques attendues.</p> <p>Les suites à donner pour activer ce levier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un groupe de travail interservices de l'eau en ville ; - poursuivre de la dynamique du plan Canopée et s'appuyer sur le PLUI ; - travailler la faisabilité d'une prise de compétence nouvelle pour végétaliser les pieds d'arbres ; - favoriser les plantations multi-strates pour développer l'entraide intervégétaux, la biodiversité, la fraîcheur et la protection des pieds d'arbres ; - développer les plantations de bosquets forestiers ou de haies ; - réaliser la troisième modification du PLUi intégrant l'OAP biodiversité et paysages ; - sensibiliser les communes à désimperméabiliser leurs cours de récréation en portant à connaissance les projets déjà réalisés et les subventions disponibles ; - préciser, sur le territoire de GrandAlpe, des objectifs de végétalisation dans le cadre de la feuille de route environnementale du projet ; - travailler la création d'emplois verts ; - saisir le SMMAG sur cette problématique, notamment concernant les voies de tram. 	En cours à renforcer
1	<p>6.2.2 : Mutualiser, entre les communes, des équipements collectifs (équipements sportifs, culturels, et éducatifs...)</p>	Métropole et communes	<p>Grenoble-Alpes Métropole s'engage à optimiser l'utilisation des équipements collectifs, dont les équipements culturels, afin de limiter la construction de nouveaux équipements publics et ce faisant, de réduire les déplacements des métropolitains en proposant une offre culturelle de proximité. Cela se matérialiserait par la mise en place d'une plateforme culturelle numérique, portail permettant la réservation d'équipements pour des événements et des projets artistiques et culturels.</p> <p>La suite à donner pour activer ce levier est la mise en place d'un groupe de travail intercommunal autour de l'idée d'une plateforme culturelle numérique.</p>	A étudier

1	<p>Levier 6.3 : Contribuer aux innovations en cours pour capter le CO2 pour produire de l'énergie ou des matériaux</p>	Métropole	<p>Le soutien aux filières et innovations favorisant la transition écologique et le développement de l'économie circulaire est le premier objectif de la stratégie économique métropolitaine (Axe 1, actions 5 et 6).</p> <p>La Métropole est partenaire d'Axelera, pôle de compétitivité de référence de la chimie, des industries de procédés et de l'environnement qui travaille sur des solutions de préservation et de restauration des ressources naturelles la gestion circulaires des différentes matières, y compris le carbone et sur la séquestration technologique du carbone.</p> <p>La Métropole est également actionnaire de la SCIC Crisalid, 1er living lab sur les sols qui vise à développer des innovations pour la réhabilitation des friches, , pour la renaturation, la régénération des sols et la réhabilitation écologique des fonctions du sol, pour la dépollution basée sur la nature, notamment en permettant de renforcer la capacité de stockage dans les sols,</p>	En cours bien dimensionné
<p>Levier 6.4 : Améliorer la gestion de la forêt, y compris les forêts privées</p>				
1	<p>6.4.1 : Améliorer la gestion des forêts pour limiter les feux générateurs de CO2 (plan d'action sur la prévention et la facilité d'intervention sur les feux de forêts).</p>	Tous les acteurs publics	<p>En matière de prévention du risque incendie, la Métropole s'engage à renforcer sa coopération avec les communes, compétentes en la matière, les territoires voisins et l'ensemble des autres acteurs publics et privés concernés, en cohérence avec les projets de création et d'entretien des dessertes forestières, pour lesquels la Métropole est compétente.</p>	En cours à renforcer
1	<p>6.4.2 : Entretenir les forêts privées : faire un état des lieux précis, former et encourager les propriétaires à la gestion durable de la forêt. La Métropole pourrait proposer d'acheter des parcelles aux propriétaires qui n'ont pas les moyens suffisants pour entretenir leur parcelle de forêt.</p>	Acteurs publics et privés	<p>Concernant la forêt privée, la Métropole s'engage à poursuivre son partenariat avec le CRPF et à participer à toute nouvelle collaboration permettant la définition d'un état des lieux du patrimoine forestier privé sur le territoire métropolitain d'une part et contribuant à former et encourager les propriétaires à la gestion durable de la forêt d'autre part.</p>	En cours bien dimensionné